

Projet éolien de Gouy-Saint-André (62)



Simulation visuelle depuis la sortie de Campagne-lès-Hesdin (D137)

Lettre d'information n°3

Juin 2026

Depuis la précédente lettre d'information, distribuée en septembre 2025, les études de développement du projet éolien de Gouy-Saint-André se sont achevées. L'année a débuté par le dépôt de la demande d'autorisation environnementale en Préfecture du Pas-de-Calais en janvier 2026.

Après une demande de compléments réceptionnée suite au dépôt et une réponse apportée en mars 2026, le dossier a été déclaré complet et régulier (recevabilité) en avril 2026.

Cette lettre a pour objectif de rappeler les caractéristiques du projet éolien transmis aux services de l'Etat, avec l'implantation, les caractéristiques techniques, les retombées économiques, ainsi que le détail de la prochaine étape du projet : la réalisation de la **consultation du public**.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES



5
Nombre d'éoliennes



Vestas 117
Modèle d'éolienne



58,5 mètres
Longueur des pales



159,5 mètres
Hauteur en bout de pale



4,3 MW
Puissance unitaire



46 400 MWh
Productible annuel
prévisionnel*



21,5 MW
Puissance totale



3
Postes de livraison



20 870
Personnes alimentées
par an**



417
Tonnes de CO₂
évités par an***

MW : Mégawatt / MWh : Mégawattheure - *Données étude de productible JPee - **Nombre de personnes alimentées : productible annuel prévisionnel (46 400 000 kWh par an) / consommation électrique moyenne d'une personne (2 223 kWh par an) - ***Tonnes de CO₂ évitées par an : productible annuel prévisionnel (46 400 000 kWh par an) x [(intensité carbone du mix énergétique français sur l'année 2024, soit 21,7 gCO₂eq par kWh) - (intensité carbone de l'éolien, soit 12,7 gCO₂eq par kWh)]

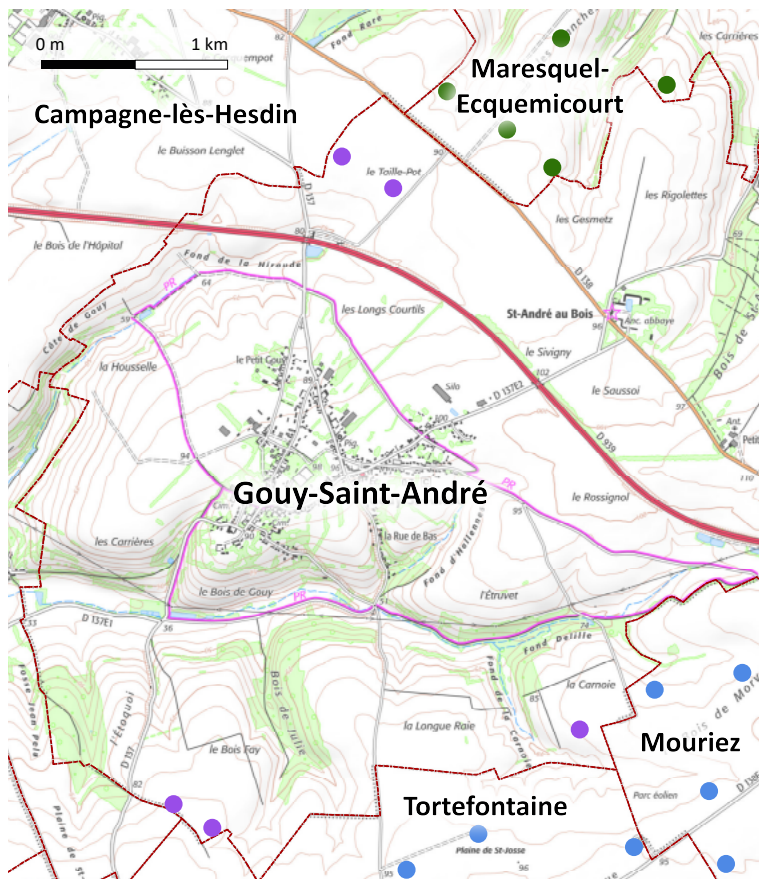
PARTICIPER À LA CONSULTATION DU PUBLIC

La loi « Industrie Verte » du 23 octobre 2023 a réformé la phase d'instruction des demandes d'autorisation :

- **Les phases d'examen et de consultation** : L'instruction des dossiers par les services de l'État, les consultations obligatoires des différentes instances et la participation du public sont désormais menées simultanément, et ce dès le dépôt du dossier complet.
- **Une procédure encadrée** : La nouvelle procédure reste encadrée par un commissaire enquêteur. Ce dernier s'assure des modalités d'information et de participation du public, mises en place par le porteur du projet.
- **Durée** : La consultation publique s'étend désormais sur une période de trois mois : **deux réunions publiques** seront organisées durant cette période, pour l'ouverture et la clôture de la consultation du public et **un site internet spécifique au projet** est mis en place pour faciliter l'accès du public à la participation et aux informations relatives au projet : <https://www.registre-numerique.fr/eolien-gouy-st-andre>

La consultation du public aura lieu du **29 juin au 30 septembre 2026**. La **réunion publique d'ouverture** se déroulera le **8 juillet 2026** à 18h00 à la salle culturelle de Gouy-Saint-André (5 Rue Attagnant). La **réunion publique de clôture** aura lieu le **21 septembre 2026** à 18h00 à la salle « au chant des oiseaux » de Gouy-Saint-André (rue des Longs Courtils).

IMPLANTATION DES ÉOLIENNES



Légende

- Limites communales
- Éoliennes existantes
- Éoliennes autorisées
- Éoliennes du projet de Gouy-Saint-André

Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié :



gouy-saint-andre-62.parc-eolien-jpee.fr

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PARC ÉOLIEN

L'implantation de 5 éoliennes de 4,3 MW générera des retombées économiques locales et durables pour le territoire, pendant toute la durée d'exploitation :

118 000 €

par an pour la commune de Gouy-Saint-André

94 000 €

par an pour la Communauté de communes des 7 vallées

52 000 €

par an pour le département du Pas-de-Calais

Ces retombées seront un levier financier pour le territoire, et notamment pour la commune, dans un contexte de baisse continue des dotations de l'Etat. Elles permettront par exemple de financer des travaux et/ou aménagements prioritaires (voirie, patrimoine, etc.) et planifier des projets de développement sur le long terme (aménagement, équipements et services à la population, efficacité énergétique, etc.).



Producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable



Fondée en 2004, JP Energie Environnement (JPee) développe, finance, construit, exploite et assure la maintenance de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques en France. L'entreprise intervient également dans la construction de centrales solaires pour compte de tiers en autoconsommation individuelle et/ou collective, et poursuit des projets de stockage par batterie.

En juin 2023, JPee a ouvert son capital à la Banque des Territoires à hauteur de 34 %. Liés depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, les deux acteurs franchissent ainsi une nouvelle étape afin de soutenir les fortes ambitions de JPee et d'accélérer son activité. Avec une puissance installée en janvier 2026 de 628 MW (18 parcs éoliens et 71 centrales solaires), JPee est l'une des principales sociétés françaises indépendantes d'énergies renouvelables. JPee porte aussi 345 MW en construction ou prêts à l'être, et détient un portefeuille de projets en développement de plus de 2,5 GW.

Entreprise à mission depuis 2024, JPee a inscrit sa raison d'être dans ses statuts : « Agir collectivement pour un avenir désirable en transformant le modèle énergétique au cœur des territoires ».

Production 2025 : 862 000 MWh